Liberté . Egalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU GERS

SERVICE DEPARTEMENTAL
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTERIELLE
DE L' ETAT

Auch, le 12 octobre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR LES AIDES PAC DU DEPARTEMENT DU GERS

Comme pour la campagne 2011, les exploitants agricoles du Gers bénéficient de versements anticipés d'aides de la politique agricole commune (PAC).

Cette avance exceptionnelle versée les 16, 17 et 19 octobre 2012, pour un montant global de 63 millions d'euros, constitue un apport de trésorerie important pour les agriculteurs.

7220 exploitants agricoles du Gers, soit 99,5% des demandeurs éligibles, perçoivent une avance de la moitié de l'aide découplée.

Les éleveurs ovins et caprins bénéficient d'une avance de la moitié de leur aide animale et les éleveurs bovins de 75 % de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (versée en fonction de la date de fin de période de détention obligatoire).

Les bénéficiaires de la prime herbagère et agro-environnementale (PHAE) perçoivent également une avance de 75% du montant de leur prime.

La forte mobilisation de la direction départementale des Territoires (DDT) du Gers a permis de procéder au versement anticipé de ces aides.

Le solde des aides PAC sera versé au mois de décembre.

Contact Presse : Service départemental de la communication interministérielle - Tél. 05.62.61.43.68 – Portable. 06.34.31.26.98
Fax. 05.62.05.47.09